

[Français]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, je désire poser une question à l'honorable député. Je pense bien que l'on a aussi hâte de connaître la position et l'attitude du gouvernement progressiste conservateur relativement à cette importante loi visant à modifier le système de transport dans l'Ouest.

Ma question s'adresse donc à l'honorable député, et je suis entièrement d'accord au sujet de ce qu'il a mentionné concernant l'importance du fait que d'autres organismes agricoles puissent se faire entendre au comité. Et je ne comprends pas la raison pour laquelle il y a tellement d'opposition en ce qui a trait à procéder à l'étude du projet de loi C-155 en vue d'assurer le renvoi de cette loi relativement au transport du grain au Comité des transports, de façon à ce que si d'autres organismes agricoles croient qu'ils ont déjà fait valoir leur point de vue, ils puissent, au cours de l'été, lorsque les travaux ne sont pas urgents, comparaître devant le Comité des transports et faire valoir leur point de vue, le pour et le contre, ainsi que les possibilités d'amélioration.

Je comprends donc difficilement l'attitude des députés du Nouveau parti démocratique, savoir qu'ils s'opposent au renvoi de cette loi au Comité des transports afin justement, en bons démocrates, que les organismes intéressés puissent comparaître au cours de l'été devant le Comité, faire valoir leur point de vue, et le discuter, étant donné qu'au cours de cette période-là, les travaux ne sont pas urgents, et que, de plus, à l'automne, les travaux étant très urgents, ils ne pourraient pas exprimer leur point de vue. Il s'agit d'une approche très libérale, monsieur le Président, savoir le renvoi de cette loi au Comité des transports de façon, justement, à ce que les organismes puissent faire valoir leur point de vue, au cours de l'été, durant une période relativement tranquille, en ce qui a trait au domaine de l'agriculture.

[Traduction]

M. Deans: Monsieur le Président, je serai très bref. En toute autre circonstance, l'argument du député me paraîtrait acceptable, mais il y a un point faible dans son argumentation. Il sait que les agriculteurs de l'ouest du Canada sont actuellement occupés aux travaux des champs. Ils seront fort occupés jusqu'à la fin octobre, presque sans discontinuer. Il ne leur est pas possible de laisser tomber la moisson et les autres travaux urgents pour venir à Ottawa ou pour sillonner le pays. Le problème, c'est que si nous adoptons la mesure tout de suite, les audiences seront tenues durant une période au cours de laquelle les agriculteurs ne pourront y assister.

Je vais proposer une solution de rechange. Supposons que nous mettions immédiatement fin à l'étude en deuxième lecture et que nous renvoyions l'objet de la question à un comité spécial formé de 20 députés, qui aura mandat de sillonner le pays et de faire rapport le 1^{er} novembre. Ainsi, les agriculteurs auraient la possibilité de se faire entendre au sujet de ces questions cruciales. Ils pourraient avoir leur mot à dire à l'étape finale de cette affaire. Cette solution serait-elle acceptable?

M. Pinard: Monsieur le Président, dans ce cas, les agriculteurs ne pourraient pas travailler l'été à cause du comité spécial.

Prolongation des heures de séance

M. Deans: J'ai dit que, si le sujet du bill était renvoyé maintenant pour faire l'objet d'un rapport plus tard, disons le 1^{er} novembre, cela laisserait aux agriculteurs suffisamment de temps pour se faire entendre après avoir terminé leurs travaux agricoles. Nous serons prêts à envisager une telle proposition.

M. Towers: Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique peut-il nous dire quelle est la position de son parti sur la liberté de choix proposée par les progressistes conservateurs?

M. Deans: Je regrette, monsieur le Président, mais le député aurait-il l'amabilité de répéter sa question. Je n'ai pas bien entendu. Je n'ai pas très bien compris.

M. Towers: Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique a exposé assez longuement les difficultés posées par le transport du grain au Canada. Le parti conservateur a fait une proposition à cet égard. Nous l'appelons la liberté de choix. Le leader parlementaire du NPD peut-il nous dire quelle est la position de son parti, s'il est pour ou contre notre proposition?

M. Deans: Monsieur le Président, cette proposition est tellement vague qu'à première vue, on est enclin à s'y opposer, à moins qu'elle ne soit considérablement modifiée et qu'on nous démontre qu'elle est réalisable. Pour le moment, cela ne semble pas être le cas, car personne ne la comprend vraiment.

M. Towers: Monsieur le Président, la déclaration du leader parlementaire du NPD confirme ce que je pensais. Il ignore de quoi il parle. Les agriculteurs de l'Ouest comprennent parfaitement la proposition de notre parti, même si le leader parlementaire du NPD ne la comprend pas. Je lui demande de poser la question aux agriculteurs pour savoir ce qu'ils attendent de son parti. De toute évidence, il l'ignore. Il ne sait pas ce que signifie la liberté de choix.

M. Deans: Monsieur le Président, je serai fort bref. Je sais parfaitement ce que le parti progressiste conservateur a déclaré au sujet de la liberté de choix. Ce que j'ai dit, c'est que personne ne comprend comment cela marcherait.

M. Roger Simmons (Burin-Saint-Georges): Monsieur le Président...

M. Nystrom: En français.

M. Simmons: Mon cher ami, nous sommes ici depuis longtemps, depuis près d'un an. Nous avons abattu un travail énorme. Nous avons beaucoup fait pour les Canadiens depuis notre arrivée ici, l'automne dernier.

M. Blaikie: Ne vous écarter pas du sujet.

M. Simmons: Mon bon ami de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) me reproche de m'écarter du sujet. J'ai décidé de ne pas répondre à la question posée par mon collègue de Red Deer (M. Towers) au sujet de la position du NPD quant à la liberté de choix. Il doit connaître la réponse. C'est un homme très bien renseigné. La réponse, c'est qu'il n'est ni pour ni contre. Il veut jouer sur les deux tableaux comme il l'a fait si souvent. C'est une attitude qui peut causer bien des dégâts, comme le NPD l'a constaté à propos du Pas du Nid-de-Corbeau, mais j'y reviendrai. Je voulais simplement faire cette petite observation à mon ami de Winnipeg-Birds Hill.